

NTES

abandonné, fut
entre les mains
Pekin, où il est
de Comte dont
Cour, qui fut
et la 1683. de
rez content de
envoie de l'île
vous assurer
pouvoir mieux
t avec lequel je

E

onnaire de la
sus.

de la province de
emier Juillet 1716.

PÈRE,

eur.

de mots le récit
s'éleva, sur la
es Chrétiens de
de de Dieu elle
Le *Tchi-fou* (1)
on de sa charge,

ET CURIEUSES.

369

qu'il se déchaîna contre notre sainte Religion ; il dit même en pleine audience qu'elle était mauvaise, et qu'il fallait la proscrire. Le *San-fou*, c'est-à-dire son Assesseur, dans le dessein de lui plaire, voulut engager le Chef des Lettrés à présenter une Requête signée de tous les Lettrés, par laquelle ils demanderaient la démolition de mon Eglise. Il n'y eut pas un seul des Lettrés qui ne refusât de la signer, soit que cette demande leur parût injuste, soit qu'ils craignissent que je ne les citasse au Tribunal du vice-Roi. Le *Tchi-fou* eut recours à un autre stratagème. Il défendit en général toutes les Sectes dans une Ordonnance qu'il publia, et au nombre des Sectes il comprenait principalement la Religion chrétienne. Il dressa une formule qu'il devait faire signer à ceux qu'il contraindrait de renoncer à la Foi. Cette formule était conçue en ces termes :

« Pour obéir à l'Ordonnance émanée du » sage Gouvernement du *Tchi-fou*, qui fait » actuellement une recherche exacte des » Sectes et des fausses doctrines, je N. atteste » qu'ayant embrassé par mégarde et mal-à- » propos la Religion du Seigneur du Ciel, » je renoncé de mon plein gré à cette Reli- » gion, et cela pour me conformer à ladite » Ordonnance. Mon témoignage est sincère » et nullement équivoque. Je renonce en » même-temps à toutes les fausses doctrines. » Signé N. la 55. année de *Cam-hi*, tel jour » de telle lune. » Après quoi suivait la signature du Chef du quartier, et des voisins